

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 03 juin 2026

DEL20260603_097

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni, à la salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 28 mai précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 34

Présents : 26

ARBUSIGNY : Sylvia DUSONCHET, Ludovic TROTTET ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Patricia COURIOL, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PERINET

MONNETIER-MORNEX : Christophe BOYER, Julia LAHURE, David LIMAL ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Marie-Claire LAFFIN, Isabelle ROGUET, Yannick ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Bernard ACHARD, Valérie DECOTTIGNIES, Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Maxime JUCHEREAU, Franck KOËNIG, Stéphanie LE MOAL, Lucas PUGIN, Nora ZERARI ;

SCIENTRIER : Daniel BARBIER, Sandra FLOQUET ;

Absents : Jérôme ADOLPHE, Stéphanie BRIFFOD, Guillaume GAUTHIER, Bertrand RICHIERO ;

Pouvoirs : 4

Mathieu BADIN a donné procuration à Isabelle ROGUET ; Sabine CRETIN a donné procuration à David LIMAL ; Gianni GUERINI a donné procuration à Nadine PERINET ; Valérie LEBEAU a donné procuration à Denise GERELLI-FORT

Votants : 30

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20260603_097 - Budget annexe ZAE – Approbation du Compte Financier unique de l'exercice 2025

Rapporteur : Madame la 3^{ème} Vice-Présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ

ANNEXE 4

VU les dispositions du CGCT, et notamment les articles L2121-31 et L1612-12 ;

VU le code des juridictions financières ;

VU la délibération du Conseil Communautaire DEL20250319_030 du 19 mars 2025, relative au vote du budget annexe _ ZAE 2025 ;

VU le compte financier unique 2025 du budget annexe – ZAE ;

Madame la 3^{ème} Vice-présidente indique que le compte financier unique retrace l'exécution budgétaire et comptable de l'ordonnateur pour l'exercice 2025, et qu'il reviendra au Président du conseil communautaire de quitter le conseil le temps du vote.

Madame la Vice-présidente présente le compte financier unique réalisé 2025 comme suit :

| FONCTIONNEMENT | |
|--|----------------|
| Recettes 2025 | + 113 278,96 € |
| Dépenses 2025 | - 28 830,24 € |
| Résultat de fonctionnement 2025 (Recettes 2025 – Dépenses 2025) | + 84 448,72 € |
| Déficit de fonctionnement reporté | - 73 192,79 € |
| Résultat de clôture 2025 | + 11 255,93 € |

| INVESTISSEMENT | |
|--|----------------|
| Recettes 2025 | + 257 401,26 € |
| Excédent investissement 2024 | + 15 799,16 € |
| Excédent de fonctionnement de 2024 affecté | 0 € |
| Recettes totales | + 273 200,42 € |
| Dépenses 2025 | - 300 126,63 € |
| Déficit investissement 2024 | 0 € |
| Dépenses totales | - 300 126,63 € |
| Solde d'exécution | - 26 926,21 € |
| Restes à réaliser - Recettes | 0 € |
| Restes à réaliser – Dépenses | 0 € |
| Reste à réaliser - Solde | 0 € |
| Besoin de financement de l'investissement | - 26 926,21 € |

| RESULTAT 2025 | |
|---|----------------------|
| Excédent de fonctionnement | 11 255,93 € |
| Besoin de financement de l'investissement | - 26 926,21 € |
| Résultat de clôture | - 15 670,28 € |

Le résultat de clôture s'élève à -15 670,28 €, hors prise en compte des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT, et avant de se retirer, Monsieur le Président qui ne prend pas part au vote du compte financier unique 2025, confie la présidence de la séance à Madame la Vice-présidente en charge des Ressources administratives et partenariales, Madame Régine MAYORAZ.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 pour le budget annexe - ZAE, lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 10/06/2026
Publié, le 10/06/2026